

Le Comité de Pilotage du “Contrat de Nappe de la Crau” se réunit ce 14 février 2014 à St Martin de Crau pour valider la première phase du Contrat de Nappe : le diagnostic et les enjeux de l’eau sur le territoire de la Crau.

Cette réunion fait suite à des ateliers de concertation organisés en fin d’année 2013 par le SYMCRAU¹ où Elus, agriculteurs, associations, partenaires techniques des collectivités, services de l’État... ont défini ensemble les axes importants à traiter dans le Contrat (conciliation de l’eau avec l’aménagement socio-économique du territoire craven, préservation de la qualité des eaux et des milieux humides associés, maintien de l’irrigation du foin de Crau comme principale recharge de la nappe, communication et gouvernance...).

D’autres temps de concertation seront organisés au cours de l’année 2014 :

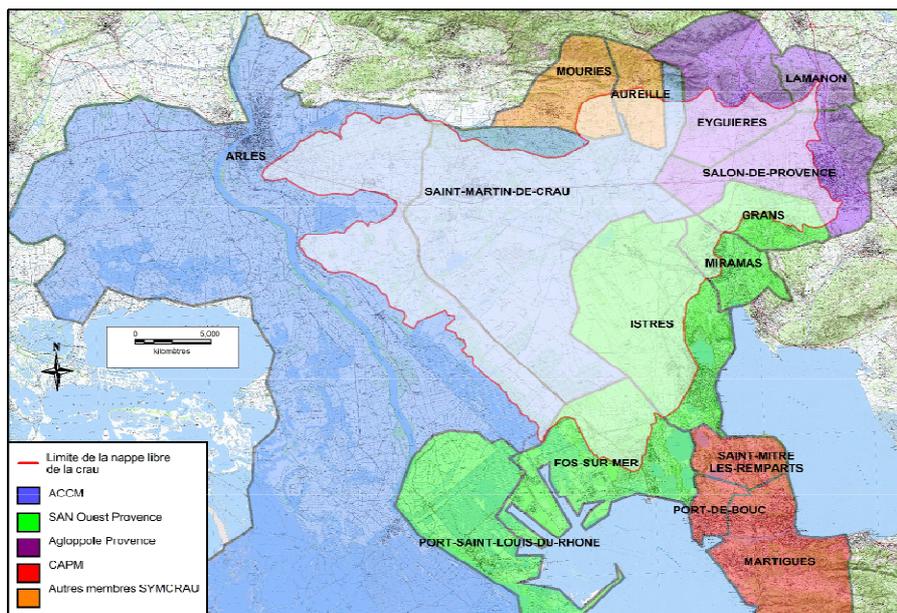
- **signature de la Charte du Contrat, véritable “feuille de route” commune à tous les acteurs,**
- **et élaboration d’un programme d’actions à conduire sur la Crau pour protéger la ressource en eau.**



Atelier de concertation “Contrat de Nappe de Crau” le 18 décembre 2013 au domaine du Merle à Salon de Provence

L’outil Contrat de nappe pour la Crau, pourquoi ?

Le Contrat de nappe est un outil de gestion partenariale de la ressource en eau sur le territoire craven. C’est un programme d’actions cohérentes à conduire pendant 5-7 ans sur l’ensemble du territoire (cf carte) pour répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et socio-économiques de l’eau.



¹ SYMCRAU : Syndicat Mixte de Gestion de la nappe phréatique de la Crau, animateur du Contrat de nappe

En effet, **l'équilibre quantitatif est fragile** du fait de la forte dépendance de la recharge à l'irrigation gravitaire depuis les canaux alimentés par le bassin de la Durance (2/3 de la recharge annuelle contre 1/3 pour la pluie). Par ailleurs, la nappe est aujourd'hui largement sollicitée pour les besoins croissants en eau potable et pour les activités économiques (environ 100 millions de m³ par an sont prélevés alors que la pluie ne recharge la nappe qu'à hauteur de 50 millions de m³ par an). L'absence de rivière sur la plaine n'offre pas d'alternative.

La ressource en eau est donc stratégique ici pour le maintien des activités et pour le développement du territoire (alimentation en eau potable, prélèvements agricoles, industriels...) et elle repose essentiellement sur l'irrigation des prairies de foin avec les incertitudes correspondantes (pression foncière, coût de l'eau, entretien des canaux, économie agricole de la filière, disponibilité en eau dans contexte Durancien tendu).

La nappe est également **vulnérable sur le plan qualitatif**, sujette aux pollutions accidentelles, diffuses d'origines diverses et à la remontée du biseau salé. Enfin la nappe alimente des milieux d'une **richesse écologique et patrimoniale** caractéristique (laurons, zones humides...) qui restent fragiles alors qu'ils sont des éléments majeurs du territoire et de ses paysages remarquables.

L'outil Contrat de nappe pour la Crau, comment ? La concertation au cœur de la démarche.

Conscients de la nécessité de préserver la ressource en eau en tenant compte des usages associés, les membres du SYMCRAU ont décidé de construire avec l'ensemble des acteurs locaux un Contrat à l'image du territoire : pragmatique et réaliste aussi bien économiquement que socialement. Un contrat dans lequel maîtres d'ouvrage publics et/ou privés (chambres consulaires, GPMM, acteurs locaux ...) et partenaires financiers (l'État, l'Agence de l'eau, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône...) s'engagent à conduire des actions définies de manière concertée. Car la concertation est le maître mot de la démarche : le contrat n'est pas un outil imposé, il doit être le fruit de débats, d'échanges constructifs pour permettre de s'entendre sur une Charte d'objectifs et de s'engager dans un programme d'actions. Les premiers ateliers participatifs conduits en novembre et décembre 2013 ont prouvé toute la richesse et la nécessité des échanges entre acteurs socio-professionnels, institutionnels et associations de la Crau. Fort de cette dynamique participative (une 100aine d'acteurs ont participé à 3 ateliers thématiques et un de synthèse), le SYMCRAU souhaite poursuivre cette concertation en 2014 : travail sur des scénarios afin de s'entendre collectivement sur la "feuille de route" pour le territoire craven, formalisation de l'engagement collectif au travers d'une Charte d'objectifs du Contrat et élaboration concertée d'un programme d'actions. Cette année qui démarre prévoit donc d'être riche en échanges et co-construction !

Contact presse :

ALCAZAR Charlotte, *Chargée de mission "Contrat de nappe" – Responsable du Syndicat*

Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)

20 Cité des entreprises – Avenue du Tubé - ZI du Tubé Sud

13800 ISTRES

Tel: 04.42.56.64.86 -Port: 06.27.47.22.15

charlotte.alcazar@symcrau.com
